

**Cession à M. et Mme ROLLIN Bernard - Chemin de la Bro à Besançon**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : M. et Mme ROLLIN résident au 29 chemin de la Bro. Devant leur maison il existe une remise qui empiète légèrement sur le terrain communal adjacent.

La Ville de Besançon et M. et Mme ROLLIN ont engagé des négociations pour régulariser cette situation.

Un accord a rapidement été trouvé entre les parties.

Ainsi la Ville de Besançon cède à M. et Mme ROLLIN Bernard une surface de 11 m<sup>2</sup>, cadastrée section IV n°118, au prix de 275 € fixé par France Domaine.

Les frais d'acte seront à la charge de M. et Mme ROLLIN.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P 01901.

La recette de 275 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.*